Image not found or type unknown

Litige avec mon garagiste a l'aide!!!!

Par **joanis**, le **23/04/2014** à **18:46**

Bonsoir voila j'ai enormement besoin d'avis sur mon sujet svp,mon copain a acheter un camion d'occasion 7000 euros dans un garage. quelques jours apres un voyant s'allume le camion perd en puissance,mon copain le ramene et etant sous garantie le garagiste lui prete un autre camion en atendant .Les jours passent et le garagiste nous telephone pour venir recuperer le camion qui etait reparé.On recupere notre camion et on rend celuis qui nous a etait preté. Sauf que voila quelques jours plus tard le camion retombe une nouvelle foi en panne ,perte de la puissance voyant qui s'allume.. On le ramene on nous prete de nouveau un camion.Des semaines passent ..Et il ya quelques jours on nous telephone pour venir le recuperer ils arrivent pas a trouver la panne. Mon copain se rend au garage on lui dit que la panne a etait soit disant reparée mais aucunes preuves sauf qu'on y dit que cela a couté 15 euros. alors mon copain demande comment faire car le camion etant sous garantie logiquement c'est ou on lui rend le camion reparé ou on lui rend les 7000 euros qu'il a mis dedans,et la le garagiste lui dit qu'il est pret a lui racheter le camion a condition d'enlever 2000 euros sur les 7000 pour le pret du vehicule ou alors il repars avec le vehicule. Je precise qu'il n'y a rien qui prouve serieusement que le vehicule a bien etait reparé definitivement et correctement. Comment pouvons nous proceder ? dois t'on accepter de recuperer le cmion sans etre sur qu'il soit vraiment reparé? pouvons nous lui reclamer une attestion des factures qui prouve la panne au cas ou on doit lui ramener ou si on decide de se retourner contre lui? a t'il le droit de reclamer deux milles euros pour le pret du vehicule sachant que le notre etait sous garantie jusqu'au bout? MERCI d'avance pour vos reponses ,

Par **antimoine**, le **06/05/2014** à **21:27**

Quel est le modèle du camion ? son âge, son kilométrage, sa valeur argus ?
Normalement, le garagiste a une obligation de résultat.
Par ailleurs, c'est normal qu'il y ait une décote sur la reprise, car vous avez bénéficié de l'usage d'un camion (celui-là ou un autre) pendant des semaines (combien de temps, en tout?)
C'est comme une voiture neuve sous garantie, si vous la revendez au bout de 3 ou 4 semaines, ce sera avec une décote, forcément.
Normalement, même pour une réparation sous garantie, il peut fournir une facture (je ne sais pas si c'est obligatoire). Mais ça se passe comme ça chez les pro sérieux.
Cette notion d'attestation de facture me parait curieuse. La facture par elle-même suffit comme attestation.
Ces quelques réflexions parce que vous n'avez pas eu de réponse plus pertinente.
Pour les 15 Euros, la garantie prévue était-elle totale, pièces et main d'oeuvre ?
Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés